

Contaminants environnementaux et de process



Limites maximales réglementaires

Le **règlement (CE) n°2023/915** concernant les teneurs maximales pour les contaminants.

Voici les évolutions réglementaires de ce texte en 2024 :

- Nouvelles teneurs maximales pour le perchlorate et les haricots écossés.
- Modification des teneurs maximales pour la somme du 3-MCPD et de ses esters dans les laits infantiles.
- Modification des teneurs maximales pour la DON dans les céréales et produits dérivés des céréales.
- Nouvelles teneurs maximales pour les T2-HT2.
- Clarification concernant les matrices réglementées.
- Modification des dates d'application des teneurs maximales pour les alcaloïdes de l'ergot.
- Publication de teneurs maximales pour le nickel.

Contaminants	Matrices impactées	Texte	Date de publication	Date d'application
Perchlorate	Haricots non écossés	2024/1002	05/04/2024	25/04/2024
Somme 3-MCPD et esters	Laits infantiles	2024/1003	05/04/2024	01/01/2025
DON	Céréales et produits dérivés des céréales	2024/1022	09/04/2024	01/07/2024
T2-HT2	Céréales et produits dérivés des céréales	2024/1038	10/04/2024	01/07/2024
Tous	Clarification sur les matrices réglementées	2024/1756	26/06/2024	16/07/2024
Alcaloïdes de l'ergot	Céréales et produits dérivés des céréales	2024/1808	02/07/2024	22/07/2024
Nickel	Légumes, céréales, chocolat, jus de fruits	2024/1987	31/07/2024	01/07/2025

Contaminants environnementaux et de process

Modes de prélèvement d'échantillons et méthodes d'analyse

Les règlements ci-dessous indiquent comment prélever les échantillons en vue de les analyser et les critères de performance que doivent respecter les méthodes pour l'analyse du contaminant concerné.

Contaminants concernés	Texte	Date de publication	Date d'application
Métaux - Nickel	2024/1045	10/04/2024	30/04/2024

Pour rappel, les règlements ci-dessous sont applicables depuis le 01/04/2024 :

Mycotoxines (dont alcaloïdes de l'ergot)	2023/2782 abroge 401/2006	15/12/2023	01/04/2024
Toxines végétales	2023/2783 abroge 2015/705	15/12/2023	01/04/2024

Recommandation de surveillance

Une recommandation européenne a été publiée en 2024.

Contaminants concernés	Matrices impactées	Texte	Date de publication
Métaux - Nickel	Compléments alimentaires Chocolat, pâtes à tartiner au chocolat, pâtes à tartiner à base de fruits à coque, fèves de cacao Produits à base de céréales (en particulier les céréales pour petit-déjeuner, les flocons de céréales et les produits de mouture d'avoine) Soupes prêtes à être consommées Café, thé Légumes, algues marines Oléagineux Produits à base de soja (tels que le tofu et les boissons à base de soja), légumineuses Fruits à coque Poisson et autres produits de mer	2024/907	26/03/2024